



Assurer votre camion de transport pour compte propre ?

Comptez sur nous !

Souscrivez une assurance avant la fin de cette année et bénéficiez de 2 garanties gratuites en plus de notre couverture standard pour camions :

- + 12 mois d'indemnisation à la valeur à neuf en cas de perte totale
- + jusqu'à 9 jours d'indemnisation en cas de perte de jouissance avec immobilisation



Découvrez toutes les informations sur tvm.be/fr/camion-compte-propre

*Cette action est valable du 1er septembre au 31 décembre 2025 inclus pour les entreprises qui effectuent du transport pour compte propre. Les produits d'assurance de TVM Belgium sont disponibles exclusivement auprès de notre réseau de courtiers.

Le droit d'application est le droit belge et la durée de nos assurances est d'un an, avec chaque fois une reconduction tacite. Les informations contenues dans la présente fiche ont été compilées avec le plus grand soin. Toute reproduction ou modification est interdite. L'utilisation de ce contenu est interdite sans l'accord préalable de TVM Belgium. Vous pouvez introduire une demande à cet effet à info@tvm.be.

Vous avez une plainte ?

Faites-nous savoir si vous avez une plainte au sujet de votre assurance ou de nos services. Vous n'obtenez pas satisfaction auprès de notre collaborateur ? Signalez alors votre plainte auprès de notre service TVM customer protection (customerprotection@tvm.be, tél. +32 (0)3 285 90 00). Vous n'êtes pas satisfait(e) du traitement de votre plainte ? Vous pouvez alors vous adresser à l'Ombudsman des assurances (Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, e-mail info@ombudsman-insurance.be, www.ombudsman-insurance.be).



TVM Belgium | Berchemstadionstraat 78 | BE-2600 Berchem

☎ +32 (0)3 285 92 00 ✉ info@tvm.be 🏠 www.tvm.be

KBO/BCE 0841.164.105 | RPR Antwerpen/RPM Anvers | NBB/BNB 2796 | Branch of TVM verzekeringen N.V., Van Limburg Stirumstraat 250,
NL-7901 AW Hoogeveen - KvK: 53388992 | Authorized by DNB, Westeinde 1, NL-1017 ZN Amsterdam